



Faute au travail et sanction appliquée

Par **NetLagoon**, le **05/02/2021** à **15:22**

Bonjour, j'ai un collègue qui a commis une erreur dans son travail entraînant une perte d'argent. Il a été convoqué à un entretien préalable à la suite duquel la sanction tombée à été un licenciement pour faute simple. Or, il s'avère que quelques mois plus tôt un autre collègue à commis une erreur entraînant une perte d'argent pour l'entreprise équivalente à plus du double de celle mentionnée plus tôt. Pour lui, la sanction a été une mise à pied d'une semaine. L'employeur peut-il être poursuivi au prud'homme par le salarié licencié?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse,

Cordialement.

Par **P.M.**, le **05/02/2021** à **15:57**

Bonjour,

Le salarié licencié peut bien sûr saisir le Conseil de Prud'Hommes mais son recours ne peut pas être seulement basé sur la différence de traitement par rapport à son collègue car l'employeur reste libre d'individualiser les mesures disciplinaires et sanctionner différemment des salariés ayant commis une faute comparable ou même ne pas prononcer de sanction s'il n'y a pas de discrimination...

Par **NetLagoon**, le **05/02/2021** à **16:43**

Merci de votre réponse.